

## ALCOOLISME DÉNI ET UTTIMATUM

---

Par Profil supprimé Postée le 01/09/2016 19:22

Ma mère est alcoolique depuis 15 ans. Elle est dans le déni totale.  
Elle vient de venir chez moi passer des vacances pendant 3 jours, et a bu en cachette dans mon bar pendant ces 3 jours.  
Elle s'est permise de boire devant ma fille.  
J'ai attendu qu'elle rentre, et l'ai appelé ensuite car je ne voulais pas faire de scandale car la situation est très tendu avec mon père.  
Je lui ai dis que je m'inquiétais pour elle, que je savais qu'elle a bu, elle a niée, puis a fini par le reconnaître car j'avais pris des photos des bouteilles. Elle refuse de se faire soigner, me dit qu'elle ne boit plus, mais qu'elle n'a pas supporter que mon père ne dorme pas avec elle. Je lui ai donc dit que si elle ne se prenait pas en main elle n'aurait plus de mes nouvelles. Je ne sais pas si j'ai bien fait. Depuis elle m'a appelé, elle me dit que je ne peux pas lui faire ça. Que maintenant elle va bien dans sa tête....je ne sais plus quoi faire.... pour elle s'est normal....  
je suis épuisée.... on a tout essayé avec notre famille sauf l ultimatum! et elle me fait culpabiliser.  
Pensez vous que ça peut être la solution pour qu'elle se décide à aller en cure?

---

Mise en ligne le 02/09/2016

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi dans ce contexte et il est important de ne pas culpabiliser, une personne seule ne peut être responsable d'une telle situation. Il semble que la consommation de votre mère soit installée depuis plusieurs années et nous savons qu'une dépendance ne s'installe pas par hasard. Il est possible que votre mère soit en souffrance, bien qu'elle vous dise "aller bien dans sa tête", sans qu'elle puisse évoquer les causes et l'origine de son mal-être. C'est sur ce point qu'il pourrait être intéressant d'aborder la discussion en laissant de côté dans un premier temps la question de l'alcool puisqu'elle semble en difficulté pour en parler. Il est difficile d'expliquer le déni d'une personne, il peut parfois correspondre à une part de honte, de culpabilité, une crainte du regard porté sur elle ou la peur d'une incompréhension... Il serait intéressant de s'interroger et l'interroger sur son état physique, moral, affectif (elle évoque le fait que votre père ne dorme pas avec elle) et émotionnel.

A la question d'entreprendre une démarche pour aller vers l'arrêt de la consommation, il est important que cela ait du sens pour votre mère. C'est pourquoi à la question de l'ultimatum, plusieurs réactions sont envisageables. Parmi elles, une serait qu'elle se prenne en main, accepte de faire la démarche et vous pourriez alors l'encourager et la soutenir, mais une autre serait que cet ultimatum ne la conduise à perdre toute motivation, si faible soit elle, par manque de ressources physiques, psychologiques par exemple.

Il est important de savoir qu'il existe des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui proposent des consultations confidentielles et gratuites en ambulatoire pour les usagers dans le cas où votre mère accepterait d'entreprendre une démarche. Ces CSAPA peuvent également proposer un soutien à l'entourage si vous souhaitez être aidée et soutenue dans la réflexion et l'appréhension de cette situation. Il en existe dans tous les départements. Vous trouverez un lien ci-dessous ; si pour des raisons personnelles il ne vous convenait pas, vous pouvez effectuer une recherche sur le site Alcool info service à la rubrique "Adresses utiles".

Si vous souhaitez évoquer la question sous forme d'échanges, vous pouvez également nous contacter par téléphone de 8h à 2h au 0980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ou par chat via le site de 14h à 2h.

Bien cordialement

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

### ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE - CSAPA DE MONT DE MARSAN

109, rue de Fontainebleau  
40000 MONT DE MARSAN

Tél : 05 58 75 46 04

Site web : [addictions-france.org/etablisements/?pc=40000](http://addictions-france.org/etablisements/?pc=40000)

Secrétariat : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h45, le mercredi 8h30-12h et le vendredi 8h30-12h30 et de 13h-15h30

Accueil du public : Du lundi au vendredi 8h30-17h

Service mobile : Un camping-car se déplace sur le département pour aller vers les usagers

COVID -19 : information d'octobre 2022 : accueil dans le respect des protocoles sanitaires

Voir la fiche détaillée

